

## 2022\_CT2\_245

**OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Opérations d'aménagement - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2021 de la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires relative à l'opération de rénovation du Centre ancien de Trets**

---

Le 22 juin 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'école supérieure d'art Félix Ciccolini à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 15 juin 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : BRAMOULLÉ Gérard - AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BUCHAUT Romain – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – DAGORNE Robert donne pouvoir à BOULAN Michel – MERCIER Arnaud donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BURLE Christian – CRISTIANI Georges – GOURNES Jean-Pascal – RAMOND Bernard – TERME Françoise – VINCENT Jean-Louis

**Secrétaire de séance** : BIANCO Kayané

**Monsieur Loïc GACHON** donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et aménagement du territoire  
Habitat

■ Séance du 22 juin 2022

04\_6\_05

### ■ Approbation du compte rendu annuel à la collectivité de l'année 2021 de la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires relative à l'opération de rénovation du Centre ancien de Trets

Monsieur le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'opération d'aménagement du Centre ancien de Trets, concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires depuis décembre 2013, poursuit le programme de requalification du Centre ancien engagé dans le cadre d'une opération d'aménagement antérieure.

Dans le cadre du traité de concession, le concessionnaire est chargé :

- de la maîtrise foncière ;
- des formalités légales, réglementaires et techniques liées à la réalisation de l'opération ;
- de la réalisation des études ;
- de la maîtrise d'ouvrage aux fins de réalisation des travaux et équipements prévus dans le programme ;
- de la commercialisation du stock foncier ;
- de la gestion administrative, financière et comptable de l'opération.

La SPLA assure donc la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Des instances de suivi ont été mises en place afin d'assurer le contrôle analogue de l'opération par le concédant : il s'agit du comité technique de l'opération ainsi que du comité de pilotage qui s'est réuni deux fois durant l'année.

Par ailleurs, le concédant exerce un contrôle technique, financier et comptable sur l'opération notamment grâce à la production d'un compte-rendu annuel conforme à l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme.

Ainsi, l'article 31 du traité prévoit qu'indépendamment des divers documents élaborés dans le cadre de l'opération, le concessionnaire devra produire au plus tard le 15 mai de chaque année un compte-rendu comportant :

- le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie actualisé,
- un tableau des acquisitions et cessions foncières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé,
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir,
- le cas échéant, le bilan de la mise en œuvre des conventions d'avances,
- le cas échéant, un tableau des subventions perçues et des subventions demandées pendant la durée de l'exercice écoulé auprès des autres personnes publiques, ainsi que le compte rendu d'utilisation des subventions perçues,
- un planning d'opération actualisé,
- un rapport sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique (expropriation, préemption...).

### **Synthèse du Compte Rendu Annuel à la Collectivité**

Le rapport au Conseil d'Administration de la SPLA du 19 avril 2022 présente le CRAC 2021.

#### **Compte rendu de l'année 2021**

Durant l'année 2021, la Commune de Trets, qui s'était portée acquéreur de la Maison Seigneuriale, n'a pu mener à bien son projet face à la complexité de la réhabilitation de cet édifice inscrit à l'inventaire des Bâtiments de France. Pour ce bâti, la Commune de Trets ne souhaite plus d'opérations de logements mais une destination culturelle et touristique restant à définir avec la Métropole.

Afin de pouvoir réaliser un diagnostic structure et mettre en œuvre des travaux, il a été décidé de prolonger la durée de concession d'une année supplémentaire. Pour cela, l'avenant n°4 au contrat de concession a été approuvé le 16 décembre 2021 par délibération du Conseil de la Métropole et porte l'achèvement de la concession au 5 janvier 2023.

Les dépenses réalisées en 2021, d'un montant de 27 517 €, sont inférieures aux prévisions qui s'élevaient à 33 552 €. En effet, moins de travaux de remise en état ont été réalisés que prévu.

Hormis des produits financiers pour un montant de 2 551€, aucune recette n'a été perçue en 2021. En effet, le dernier bien du stock foncier (10 Rue Borde) devait être cédé pour un montant de 40 000 €. Or, l'acte authentique n'a pu être signé et la cession est reportée en 2022.

### Evolution du bilan

Le nouveau bilan de l'opération est supérieur au bilan approuvé lors du CRAC 2020, avec une augmentation des dépenses d'environ 375 000 €. Les recettes restent stables, mais le résultat d'exploitation diminue et s'élève aujourd'hui à 144 070 € HT.

L'augmentation des dépenses correspond essentiellement aux travaux de confortement et de mise hors d'eau de la Maison Seigneuriale et des honoraires. Par ailleurs, et conformément à l'avenant 4 du Traité, la rémunération du concessionnaire a été augmentée de 20 000 € HT.

Le montant des recettes reste stable par rapport au dernier CRAC (2551 € HT) avec une légère augmentation due aux produits financiers.

Le montant de la participation de la Métropole reste inchangé et a déjà été versé entre 2011 et 2017.

### Perspectives 2022

En 2022, la Métropole et la Commune devront déterminer la vocation future de la Maison Seigneuriale. Dans l'attente d'une décision, un maître d'œuvre sera désigné pour le diagnostic de réhabilitation, puis un marché de travaux pour le confortement et la mise hors d'eau de l'édifice en 2022. L'objectif est également de réitérer l'acte de vente pour le dernier immeuble du stock foncier (10 rue Borde).

La concession se terminant le 5 janvier 2023, il sera également nécessaire de procéder à la rétrocession de emprises foncières des espaces publics à la Commune de Trets et de préparer la clôture de l'opération.

Les bilans établis par la SPLA reprenant le réalisé à fin 2021, le prévisionnel pour l'année à venir, et le nouveau bilan prévisionnel actualisé de l'opération sont joints en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

#### **Vu**

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L300-4 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2013-A168 du Conseil communautaire de la CPA du 10 octobre 2013 déclarant d'intérêt communautaire l'opération Centre ancien de Trets ;
- La délibération n°2013-A169 du Conseil communautaire de la CPA du 10 octobre 2013 concédant l'opération Centre ancien à la SPLA Pays d'Aix Territoires ;
- La délibération n°2015\_B351 du Bureau communautaire de la CPA du 10 juillet 2015 approuvant l'avenant n°1 qui modifie la participation financière du concédant ;
- La délibération n°005-6110/19/BM du 20 juin 2019 du Bureau de la Métropole approuvant l'avenant n°3 au traité de concession avec la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de l'opération Centre ancien de Trets ;
- La délibération URBA-021-16/12/2021-CM du 16 décembre 2021 du Conseil de Métropole approuvant l'avenant n°4 au traité de concession avec la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de l'opération Centre ancien de Trets ;
- La délibération n° FBPA 063-10935/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- Le compte rendu annuel à la Collectivité 2021 de l'opération d'aménagement du Centre ancien de Trets ci-joint ;
- L'avis de la Commission de Territoire Habitat, urbanisme, et aménagement du 8 juin 2022.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le procès-verbal du Conseil d'Administration de la SPLA Pays d'Aix Territoires du 19 avril 2022 présentant le Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2021 de la concession de l'opération d'aménagement du Centre ancien de Trets.

Délibère

**Article 1 :**

Est approuvé le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2021) de la SPLA Pays d'Aix Territoires relatif à l'opération d'aménagement du Centre Ancien de Trets pour l'exercice 2021.

**Article 2 :**

Monsieur le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU  
CONSEIL DE TERRITOIRE**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE DE L'ANNEE  
2021 DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT AVEC LA SPLA PAYS D'AIX  
TERRITOIRES RELATIVE A L'OPERATION DE RENOVATION DU CENTRE  
ANCIEN DE TRETS**

L'opération d'aménagement du Centre ancien de Trets, concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires depuis décembre 2013, poursuit le programme de requalification du Centre ancien engagé dans le cadre d'une opération d'aménagement antérieur.

Cette opération est en cours d'achèvement, le nouveau bilan de l'opération est inférieur de - 371 609 € HT par rapport au bilan approuvé lors du CRAC 2020 et un résultat d'exploitation d'un montant de 144 070 € HT est dégagé en 2021.

La totalité de la participation de la Métropole a été versée sur les années précédentes. Il s'agit d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité du concessionnaire au concédant pour l'année 2021 adopté par le Conseil d'Administration de la SPLA en date du 19 avril 2022, conformément à l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 AVRIL 2022**  
.....

**Question n° 16.1**

**Métropole Aix Marseille Provence  
Territoire du Pays d'Aix**

**Ville de Trets  
Concession d'aménagement pour l'opération CENTRE ANCIEN  
sur le territoire de la Commune de Trets**

**Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC)  
Année 2021**

**1. Introduction**

La SPLA Pays d'Aix Territoires a poursuivi en 2021 les missions d'aménageur figurant dans le contrat de concession d'aménagement, notifié le 05 décembre 2013. Cette opération a pour vocation de finaliser le programme de requalification du centre historique engagé au titre de la concession d'aménagement confiée à la SEMEPA de 2004 à mars 2011 puis dans le cadre de la réalisation de la ZAC CENTRE VILLE menée par la SPLA Pays d'Aix Territoires depuis avril 2011, la ZAC ayant fait l'objet d'une suppression par décision du conseil communautaire en date du 10 octobre 2013.

Cette convention a fait l'objet de quatre avenants :

- un avenant n°1, notifié le 11 septembre 2015, qui a modifié le montant de la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix, devenue depuis Métropole Territoire du Pays d'Aix.
- un avenant n°2, du 13 décembre 2017, qui a modifié la mission de la SPLA Pays d'Aix Territoires (mission complémentaire de contrôle des travaux de réhabilitation de la Maison Seigneuriale) et a prolongé la durée de la concession de deux ans en portant son terme au 05 janvier 2020.
- un avenant n°3, du 06 septembre 2019, qui a prolongé la durée de la concession de deux ans portant son terme au 05 janvier 2022.
- un avenant n°4, délibéré le 16 décembre 2021, qui a prolongé la durée de la convention afin de réaliser les travaux de confortement de la Maison Seigneuriale, portant la fin de la convention au 05 Janvier 2023, et augmenté la rémunération du concessionnaire de 20 000 €.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_245-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

## 2. Note de conjoncture sur l'exercice écoulé

Durant l'année 2021, les actions suivantes ont été menées :

- Maison Seigneuriale : la Commune de Trets s'est portée acquéreur du bien, en l'état, afin d'y installer un équipement public communal. Néanmoins, à l'occasion du comité de pilotage du 10 novembre 2021, la commune a expliqué que face à la complexité de la réhabilitation de cet édifice, inscrit à l'inventaire des Bâtiments de France, elle a été contrainte de renoncer à l'acquisition. La ville, indiquant qu'elle écarte une destination logement, même en libre, souhaite que la Métropole puisse définir un projet en partenariat avec la commune, à destination culturelle à l'échelle de la Haute Vallée de l'Arc. La Métropole qui doit récupérer le bâtiment dans son patrimoine a demandé que, au préalable, soient réalisés un diagnostic structure et les travaux de confortement du bâtiment prescrits par ce diagnostic. C'est la raison pour laquelle l'avenant n°4 à la convention a été passé, qui prolonge d'un an le délai de la convention, délai nécessaire pour réaliser ce diagnostic et les travaux de l'édifice, dans la mesure du budget disponible.

### ▪ Bilan financier : réalisation de l'exercice 2021 :

Les dépenses réalisées en 2021 s'élèvent à 27 517 € et les recettes réalisées en 2021 s'élèvent à 2 551 €. Les écarts significatifs par rapport aux prévisions 2020 sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Ligne	Intitulé	Crac 2020 prévisions 2021	Réalisé 2021	Ecart	Commentaires
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>6 448</b>	<b>-24 966</b>	<b>-31 414</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>31 552</b>	<b>27 517</b>	<b>8 935</b>	
1	ETUDES				
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIÉS				
3	TRAVAUX	1 300	1 160	-140	
4	HONORAIRES	12 721	6 376	-6 345	Moins de travaux de remise en état et dégradations éventuelles
5	FRAIS DIVERS	1 201	493	-708	
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS	3 330	4 488	1 158	
7	CHARGES FINANCIERES				
8	REMUNERATIONS				
	<b>RECETTES</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>	
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	40 000	2 551	-37 449	
2	PARTICIPATIONS	40 000	0	-40 000	L'acte authentique du 10 rue Borde n'a pas été signé en 2021
3	SUBVENTIONS				
4	AUTRES PRODUITS				
5	PRODUITS FINANCIERS		2 551	2 551	Produits financiers sur le placement de la trésorerie positive
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS				

### ▪ Perspectives pour l'année 2022

Les perspectives pour l'année 2022 sont les suivantes :

- Recruter un maître d'œuvre pour le diagnostic puis des entreprises pour procéder à la réhabilitation sommaire (confortement et mise hors d'eau) de l'édifice.
- Réitérer l'acte de vente pour l'immeuble du 10 rue Borde.
- Procéder à la rétrocession du foncier public à la Ville de Trets.
- Préparer la clôture de l'opération.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_245-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

### 3. Bilan prévisionnel actualisé

#### 3.1 DEPENSES

Le montant total des dépenses s'établit à **4 445 823 € HT**, en augmentation de 374 159 € HT par rapport au bilan approuvé. Cet écart est précisé ci-après poste par poste.

##### Études

Le montant total des études reste inchangé par rapport au bilan 2020 (9 030 € HT).

##### Acquisitions foncières

Pour rappel, ce poste regroupe, outre les acquisitions foncières, les diagnostics archéologiques, les frais d'acte, les frais de contentieux, les impôts et taxes...  
Le montant total de ce poste varie légèrement à la hausse par rapport au bilan 2020, de + 1 160 € HT. Il passe donc de 1 715 698 € HT à 1 716 858 € HT. Cette hausse correspond aux taxes restant à régler avant la cession de deux derniers immeubles (10 rue Borde et Maison Seigneuriale).

##### Travaux

Le montant total des travaux varie à la hausse, de + 300 000 € par rapport au bilan 2020. Il passe donc de 841 221 € HT à 1 141 221 € HT.  
Cette augmentation correspond à l'estimation du coût des travaux de confortement et de mise hors d'eau de la Maison Seigneuriale comme explicité ci-avant.

##### Honoraires

Le montant total de ce poste varie à la hausse, de + 40 000 € HT par rapport au bilan 2020. Il passe donc de 164 595 € HT à 204 595 € HT. Cette hausse est à mettre en corrélation avec l'augmentation des travaux explicitée ci-dessus.

##### Frais divers

Le montant total sur ce poste varie à la hausse, de + 13 000 € HT, par rapport au bilan 2020. Il passe donc de 59 701 € HT à 72 701 € HT. Cette augmentation correspond principalement aux frais de publicités, d'annonces légales et de reprographies, générés par les travaux de confortement de la Maison Seigneuriale, ainsi qu'aux coûts d'assurances générés pour la gestion sur un an supplémentaire du patrimoine bâti.

##### Charges financières

Ce poste reste inchangé par rapport au bilan 2020 (12 € HT).

##### Rémunération

Le montant total sur ce poste varie à la hausse de 20 000 € HT par rapport au bilan 2020. Il passe donc de 1 281 407 € HT à 1 301 407 € HT. Cette augmentation qui correspond à la rémunération du concessionnaire pour la prolongation d'un an de la convention a été validée par l'avenant n°4 au traité de concession.

#### 3.2 LES RECETTES

Le montant total des recettes s'établit à **4 589 894 € HT**, en augmentation de 2 551 € HT par rapport au bilan approuvé. Cet écart est précisé ci-après poste par poste.

##### Cessions

Ce poste, correspondant à la cession à Grand Delta Habitat des 5 immeubles constituant le stock foncier, reste inchangé par rapport au bilan 2020 (750 000 € HT).  
Les recettes sont réparties comme suit dans le temps :

- 2019 : 4 rue Magenta, 13 rue Clérion, 18 rue du Premier Mai, 31 rue Lemaître

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_245-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

### Participations

Le montant de la participation de la Métropole reste inchangé. Elle a été entièrement versée en 2017.

### Subventions

Ce poste reste inchangé par rapport au bilan 2020 (237 256 € HT).

### Autres produits

Ce poste reste inchangé par rapport au bilan 2020 (92 478 € HT).

### Produits financiers

Les produits financiers constatés s'élèvent à + 27 756 € HT, soit une augmentation de 2 551 € par rapport au dernier bilan, qui correspond aux produits financiers du placement de la trésorerie positive de l'opération en 2021.

## 3.3 RESULTAT D'EXPLOITATION

En fonction des dernières évolutions précisées ci-avant, **il ressort du bilan un résultat de 144 070 € HT**, soit pour l'exercice 2021 une diminution du bilan de - 371 609 € HT par rapport au dernier bilan.

Ligne	Intitulé	TVA	Bilan	Réalisé	Fin 2020	2021	2022	2023	Bilan	
			Approuvé	Total	Année	Année	Année	Année	Nouveau	Ecart
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>										
<b>DEPENSES</b>										
			515 679	484 264	509 230	-24 966	-340 194		144 070	-371 609
1	ETUDES		4 071 604	4 065 629	4 038 112	27 317	380 194		4 445 823	374 159
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES		9 030	9 030	9 030				9 030	
3	TRAVAUX		1 715 698	1 715 558	1 714 398	1 160	1 300		1 716 858	1 160
4	HONORAIRES		841 221	834 876	828 500	6 376	306 345		1 141 221	300 000
5	FRAIS DIVERS		164 595	163 887	163 394	493	40 708		204 595	40 000
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS		59 701	60 860	56 372	4 488	11 841		72 701	13 000
7	CHARGES FINANCIERES		12	12	12				12	0
8	REMUNERATIONS		1 281 407	1 281 407	1 266 407	15 000	20 000		1 301 407	20 000
<b>RECETTES</b>										
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES		4 587 343	4 549 894	4 547 343	2 551	40 000		4 589 894	2 551
2	PARTICIPATIONS		750 000	710 000	710 000		40 000		750 000	
3	SUBVENTIONS		3 482 404	3 482 404	3 482 404				3 482 404	
4	AUTRES PRODUITS		237 256	237 256	237 256				237 256	0
5	PRODUITS FINANCIERS		92 478	92 478	92 478				92 478	0
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS		25 205	27 756	25 205	2 551			27 756	2 551
<b>FINANCEMENT</b>										
<b>AMORTISSEMENTS</b>										
1	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)		1 800 000	1 800 000	1 800 000				1 800 000	
2	AVANCES (REMBOURSEMENT)									
3	TRESORERIE (SORTIES)		1 200 000	1 200 000	1 200 000				1 200 000	
<b>MOBILISATIONS</b>										
1	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)		600 000	600 000	600 000				600 000	
2	AVANCES (ENCAISSEMENTS)									
3	TRESORERIE (ENTREES)		1 200 000	1 200 000	1 200 000				1 200 000	
<b>TRESORERIE</b>										
			600 000	600 000	600 000				600 000	
					493 651	467 068	144 070	144 070	144 070	

#### 4. Plan de trésorerie actualisé

	2019				2020				2021				2022			
	T1	T2	T3	T4												
Etudes (Maison Seigneuriale)																
Travaux (espaces publics)																
Travaux (passage 10 rue Borde)																
Travaux (Maison Seigneuriale)																
Cession des immeubles																

Le plan de trésorerie pluriannuel a été actualisé (cf. tableau joint) suivant les hypothèses décrites aux chapitres précédents.  
Aucune avance n'a été perçue en 2021.  
Pour rappel, il a été sollicité une avance de trésorerie de 1 200 000 € à la Métropole, laquelle a été versée en 2014 et 2015 et a été remboursée en 2018.

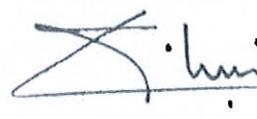
#### 5. Planning d'opération

#### 6. Cessions

En 2021, aucune cession n'a été réalisée.

**Les membres du Conseil Administration adoptent le présent Compte Rendu Annuel à la Collectivité.**

Extrait certifié conforme  
au procès-verbal du Conseil  
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES



Le Directeur  
Thierry COLOMBERO

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_245-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Opérations d'aménagement - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2021 de la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires relative à l'opération de rénovation du Centre ancien de Trets

Vote sur le rapport

Inscrits	
Votants	58
Abstentions	52
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	0
Majorité absolue	52
Pour	27
Contre	52
Ne prennent pas part au vote	0
	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Gérard BRAMOULLÉ**

Signé, le 23 JUIN 2022